

RÈGLEMENT RCA01 09001-3

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (RCA01 09001)

VU l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 4 mai 2026;

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement a été déposé à la séance du 4 mai 2026;

À la séance du [date], le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. L'article 53.2 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001) est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

Dossier 1264212006

Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion :	4 mai 2026
Dépôt du projet de règlement :	4 mai 2026
Adoption du règlement:	[date]
Publication :	[date]
Entrée en vigueur :	1 ^{er} septembre 2026
